



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 11/12/2024

Reçu en préfecture le 11/12/2024

Publié le 11 décembre 2024

ID : 057-245700695-20241211-B20241210_04_SI-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

L'an Deux Mille Vingt-quatre, le dix décembre à dix-sept heures trente minutes, dûment convoqués le deux décembre sont réunis en séance ordinaire, en la salle du Conseil de la Maison Communautaire à Cattenom, les membres constituant le Bureau communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS, sous la présidence de Monsieur Michel PAQUET, Président de la Communauté de Communes.

Conformément à la délibération n° 14 du Conseil communautaire du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau communautaire, prise en application de l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Etaient présents :

M. Michel PAQUET,
MM. Roland BALCERZAK, Bernard ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK, MM. Michel HERGAT, Maurice LORENTZ, Guy KREMER, Denis BAUR, David ROBINET,

Absent avec procuration : ./.

Etaient excusés : Marie-Marthe DUTTA GUPTA, Benoit STEINMETZ

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 9

Étaient également présents : Olivier HAUDOT, DGS, Thomas HERBER, Responsable des Pôles techniques, Philippe LHOTTE, Directeur du Département Ressources et Services à la population, Julien PILLET, Directeur du Département Environnement et Cycle de l'Eau, Antoinette SALERNO, Chef du service institutionnel,

Etaient excusées : Katia PEPPOLONI, Chargée de mission, Manon TURPIN, service communication



4. Objet : Marché n° 2342AAPC - Pose de collecteurs eaux usées - Contz-les-Bains - route du Vin et rue Saint-Jean - Avenant n° 1 avec l'entreprise MULLER TP à 57420 COIN-LES-CUVRY

Vu les articles L. 2194-1 3° et R. 2194-5 du Code de la Commande Publique,

La présente décision concerne l'avenant n° 1 au marché n° 2342AAPC notifié le 26 mars 2024, passé en appel d'offres ouvert entre la Communauté de Communes de Cattenom et Environs et l'entreprise MULLER TP à 57420 COIN-LES-CUVRY.

L'avenant n° 1 a pour but d'augmenter la masse des travaux et le montant initial du marché, ainsi que d'insérer des prix supplémentaires.

Les motifs de cet avenant sont les suivants :

Des travaux supplémentaires non prévus au marché initial ont été exécutés à savoir :

- le longement d'une conduite existante AEP découverte en cours de travaux et non détectée lors des investigations complémentaires,
- la découverte d'un deuxième carneau en haut de la rue Saint-Jean, qui a dû être repris, nécessitant la pose d'un regard spécial,
- la pose de regards sur les branchements unitaires particuliers et remise en remplacement des tampons bétons par de la fonte hydraulique,
- la pose d'un regard en grande profondeur >3,50 m, ainsi que la démolition, la réfection et la remise en état chez le particulier du dallage béton car le réseau existant de raccordement a été découvert plus profond que ce qui était prévu initialement à l'étude.

Ces modifications rendues nécessaires et n'étant pas prévues initialement par le maître d'ouvrage, ont engendré l'introduction de prix nouveaux ainsi qu'une augmentation du montant initial du marché.

Le montant du marché initial après avenant n° 1 est porté de 270 800,00 € H.T. (deux-cent-soixante-dix mille huit-cent euros) à 291 780,00 € H.T. (deux-cent-quatre-vingt-onze mille sept-cent-quatre-vingt euros), soit une augmentation de 20 980,00 € H.T. (+7,75 %).

Considérant que les clauses du marché initial demeurent inchangées tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions de l'avenant n° 1,

Considérant que les modifications du marché sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues,

Considérant cet exposé,

Vu le rapport de présentation établi par le Président,

Après avis favorable de la Commission de « Suivi des Travaux » lors des réunions de chantier,

Il est demandé au Bureau communautaire :

- **d'accepter la passation de l'avenant n° 1 au marché n° 2342AAPC - Pose de collecteurs eaux usées - Contz-les-Bains - route du Vin et rue Saint-Jean avec l'entreprise MULLER TP à 57420 COIN-LES-CUVRY,**
- **d'autoriser le Président ou son représentant à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.**

Le Bureau communautaire accepte à l'unanimité ces propositions.

Vote : Pour : 9
Abstention : 0
Contre : 0

Fait à Cattenom, le 11 décembre 2024

Le Président,

Michel BAQUET



The image shows a blue ink signature of Michel Baquet over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE CATTENOM' around the perimeter and 'Le Président' in the center.